

INFORMOZZOZ



Devine où c'est....

La dernière fois, le standard a explosé. Oui, vous l'avez tous deviné, il s'agissait de la grange du Vernez. Bravo à tous !

mars – 2009

Commune

Du côté de la population

Arrivées

M. Christophe Knopf, route de la Vuisterna 35

Mme Patricia Sottas et ses enfants, route de la Vuisterna 35

M. Eric Genre-Jazelet, route de Romanoche 16

Famille Olivier Gendre, impasse du Vernez 1

Tudibonaniaki

Le prochain 10 mars 2009 tu fêteras ton 7^{ème} anniversaire. Déjà 7 ans sont passés et je me rappelle encore la toute première fois que je t'ai vu. T'étais tout petit, t'étais un bébé à croquer et maintenant t'as déjà 7 ans. Xavier ta Nina voulait juste te souhaiter un joyeux anniversaire et tout le bonheur du monde, ahhhhhhhhhh surtout sans oublier de te dire « Marque beaucoup de buts, pour que tu puisses être encore mieux que Cristiano Ronaldo » hahahahaha... Bisous je t'aime mon petit frère adoré....JOYEUX ANNIVERSAIRE !

Ta soeur Tania



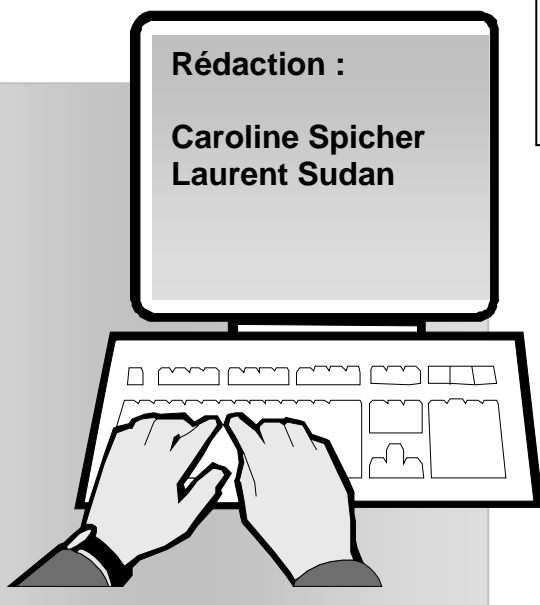
Comme dit ta soeur Tania, 7 ans sont passés, t'as grandi, t'as appris tellement de nouvelles choses, t'es devenu un petit homme, notre petit homme. Alors on voulait te souhaiter un JOYEUX ANNIVERSAIRE et beaucoup de chance dans ta vie de jeune joueur....lol...

Bisous, papa, maman et Jonathan

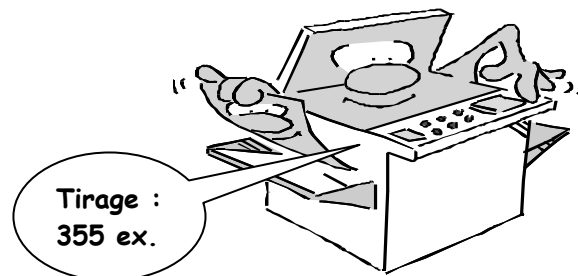
Xavi, le prochain 10 mars c'est ton anniversaire, viens donc fêter ça. Inimaginable ! Encore hier tu n'avais que 5 ans. Regarde en avant mec, le monde te sourit, alors profite-en lors de ta fête dans l'amour, amitié et câlins. Eclate-toi encore, amuse-toi encore et n'oublie pas de faire des bons gâteaux, toi devant les fourneaux tu es un chef rigolant rigolant encore. Entre bien dans ta 7^{ème} année de vie. Profite bien petit Xavi.

Ton beau-frère Tiago

Joyeux anniversaire... John



En cas de non réception du journal après le 5 du mois (sauf pour les mois de janvier et d'août où il n'y a pas de parution), contacter la rédaction de l'Inform'Ogoz.



Vous quittez la commune mais voulez garder un contact avec celle-ci ? N'hésitez pas, abonnez-vous au prix de 25.-, inscription auprès du comité de rédaction.

Des réactions, lettres, articles, reportages ou annonces à nous faire parvenir ? Voici notre adresse :

informogoz@vuisternens-en-ogoz.ch

Sinon :



« Inform'Ogoz »
Caroline Spicher
Rte de Farvagny 5
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Dernier délai pour
Les annonces :
Le 20 du mois !

Ou dans la boîte à lettres du pilier public.

Dates à retenir :

04.03.2009 Assemblée générale annuelle de la Sté de Développement

06.03.2009 Souper de soutien du FC Farvagny-Ogoz

07.03.2009 Match aux cartes du Ski-Club Gibloux

19.03.2009 Assemblée paroissiale

29.03.2009 Loto du Chœur-Mixte

13.04.2009 Oeuflympiades

CALENDRIER SCOLAIRE

Année scolaire 2008 / 2009

Classes	Lundi	05.01.09	au vendredi	20.02.09
Vacances	Lundi	23.02.09	au vendredi	27.02.09
Classes	Lundi	02.03.09	au vendredi	03.04.09
Vacances	Lundi	06.04.09	au vendredi	17.04.09
Classes	Lundi	20.04.09	au mercredi	08.07.09

Autres congés :	Vendredi	1 ^{er} mai 2009	
	Jeudi-vendredi	21 et 22.05.09	Ascension
	Lundi	01.06.09	Lundi de Pentecôte
	Jeudi-vendredi	11 et 12.06.09	Fête Dieu

Année scolaire 2009 / 2010

Classes	Jeudi	27.08.09	au vendredi	16.10.09
Vacances	Lundi	19.10.09	au vendredi	30.10.09
Classes	Lundi	02.11.09	au vendredi	18.12.09
Vacances	Lundi	21.12.09	au vendredi	01.01.10
Classes	Lundi	04.01.10	au vendredi	12.02.10
Vacances	Lundi	15.02.10	au vendredi	19.02.10
Classes	Lundi	22.02.10	au vendredi	26.03.10
Vacances	Lundi	29.03.10	au vendredi	09.04.10
Classes	Lundi	12.04.10	au mercredi	07.07.10

Autres congés :	Mardi	08.12.08	Immaculée Conception
	Jeudi-vendredi	13 et 14.05.10	Ascension
	Lundi	24.05.10	Lundi de Pentecôte
	Jeudi-vendredi	03 et 04.06.10	Fête Dieu

ECOLE ENFANTINE

Inscription pour l'année scolaire 2009 / 2010

Les formulaires d'inscription ont été adressés aux parents des enfants concernés nés entre le 1^{er} mai 2003 et le 30 avril 2004. Le délai de retour de ces documents est fixé **au 20 mars 2009**.

S'il devait y avoir un oubli, nous vous demandons de prendre rapidement contact avec Mme Claudine Pochon, secrétaire de la Commission scolaire (tél.026/ 411.49.50).

La Maison des Petits

Liliane Pittet
1696 Vuisternens-en-Ogoz
Tél. 026 411 12 45
e-mail mdp@vuisternens-en-ogoz.ch
web www.vuisternens-en-ogoz.ch



Bulletin d'inscription 2009-2010

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : **M** / **F** (entourer ce qui convient)

Adresse : _____

NPA / Lieu : _____

Langue (s) parlée(s) : _____ Confession : _____

Origine (lieu, pays) : _____

Votre enfant est-il sujet à : *Epilepsie - Spasme du sanglot - Enurésie - Asthme - Allergies - Eczéma - Autre (s) ?*

Nom de l'assurance maladie et accident de l'enfant : _____

Nom et adresse du médecin habituel de l'enfant : _____

Nom/prénom du père : _____ Nom/prénom de la mère : _____

Confession : _____ Confession : _____

Profession : _____ Profession : _____

Langue (s) : _____ Langue (s) : _____

Tél. prof. : _____ Tél. prof. : _____

Tél. privé : _____ Tél. privé : _____

E-mail : _____ E-mail : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

NPA/Lieu : _____ NPA / Lieu : _____

Avec qui vit l'enfant ? - les parents - la mère seule - le père seul - autre (à préciser)

Est-ce que votre enfant peut recevoir de l'arnica 5 CH ? Oui Non

Est-ce que votre enfant peut être photographié ? Oui Non

Auriez-vous besoin d'une attestation pour les impôts ? Oui Non

Suite au verso →

La Maison des Petits

Liliane Pittet

1696 Vuisternens-en-Ogoz

Tél. 026 411 12 45

e-mail mdp@vuisternens-en-ogoz.ch

web www.vuisternens-en-ogoz.ch



Vous inscrivez votre enfant pour :

Atelier 2 – 4 ans

fr. 60.-/ mois / un demi jour — 120.-/ mois / deux demi jours

- | | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Mardi matin
09h00 – 11h30 | <input type="checkbox"/> Jeudi matin
09h00 – 11h30 |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|

Atelier 4 – 6 ans

fr. 60.-/ mois / un demi jour — 120.-/ mois / deux demi jours

- | | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi après-midi
13h30 - 16h00 | <input type="checkbox"/> Jeudi après-midi
13h30 - 16h00 |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|

Une fois par mois les après-midi ont lieu à la forêt (à la Pépinière)

Atelier mixte 3 – 6 ans

fr. 60.-/ mois / un demi jour

- | |
|---------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vendredi après-midi
13h30 - 16h00 |
|---------------------------------------------------------------|

Une fois par mois les après-midi ont lieu à la forêt (à la Pépinière)

Atelier/Expression corporelle 3 – 6 ans

fr. 60.-/ mois / un demi jour

fr. 25.- / mois / une heure

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vendredi matin ***
09h00 - 11h30 | <input type="checkbox"/> Vendredi matin *** en salle
10h30 - 11h30 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

Tout dépend de l'occupation de la salle de gym. Confirmation définitive dans le courant du mois de juin.

Les subventions communales sont accordées selon le revenu imposable et uniquement pour les deux années précédents l'entrée à l'école enfantine.

Lieu et date : _____ Signature : _____



Cours d'intégration "Lire la Suisse"

découvrir, connaître, comprendre
le pays d'accueil

Mieux s'intégrer en Suisse

Se familiariser avec la culture suisse

Connaître l'essentiel du civisme

Améliorer le français par la pratique
de la lecture



Public

Pour adultes étrangers parlant le français et pouvant lire, désireux d'améliorer leur intégration en Suisse et dans le canton de Fribourg

Contenu Notions de base en histoire Suisse, géographie, régions linguistiques
Civisme: la Suisse, les cantons, les communes
Droits et devoirs du citoyen
Culture et vie sociale

Spécificités Utilisation d'un vocabulaire simple et de moyens adaptés
Cours interactif favorisant les échanges et l'autonomie

Lieu Fribourg

Durée et horaire 10 séances de 2 heures
En journée et/ou en soirée
Début du cours: selon inscriptions

Comment Groupe de 6 à 10 participants
Rythme adapté

Coût Fr. 220.- écolage, matériel compris

Inscription et plus d'informations à
Association « Lire et Ecrire »

026 422 32 62

Cours d'intégration LIRE LA SUISSE

Découvrir, connaître, comprendre le pays d'accueil

Public

Adultes étrangers **parlant le français et pouvant lire**, désireux d'améliorer leur intégration en Suisse et dans le canton de Fribourg

Programme

La Suisse et

- Ses repères géographiques
- Sa démocratie et son fédéralisme
- La culture et la vie sociale
- Ses repères historiques
- Les droits et devoirs du citoyen

Prix : Fr. 220.- **Inscription** : 026 422 32 62

Session printemps 2009

Dates des leçons

Mardi	21.04.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Mardi	28.04.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Mardi	05.05.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Samedi	09.05.09	3 heures	(09h15 à 12h15)
Mardi	12.05.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Mardi	26.05.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Mardi	02.06.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Mardi	09.06.09	2 heures	(19h00 à 21h00)
Samedi	13.06.09	3 heures	(09h15 à 12h15)

TOTAL 20 heures

Une attestation sera remise aux participants ayant suivi régulièrement le cours



Choeur-mixte paroissial

Vuisternens-en-Ogoz
Grande salle

Grand loto rapide

Dimanche après-midi 29 mars 2009 à 14h15

8000.- de lots en espèces et bons d'achat
+ Série BINGO

25 x 50.- 25 x 70.- 25 x 200.-

Invitation cordiale - Le choeur mixte

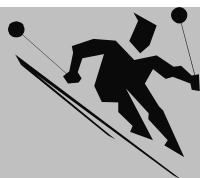
Ce volant est valable pour les 5 dernières séries mais maximum 1 par personne.



Concert du Chœur-Mixte

Samedi 28 mars 2009 à 20h00 en l'église de Rue

Concert du chœur-mixte de Rue et de Vuisternens-en-Ogoz
(reprise du concert du 35^{ème} anniversaire)



Ski-Club

Vuisternens-en-Ogoz
Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz

NOUVELLE ORGANISATION !

Samedi 07 mars 2009 à 20h00

GRAND MATCH AUX CARTES

Par équipe, atout imposé, 4 x 16 donnes

10 jambons pour les cinq premières équipes

Plats de côtelettes / Choucroutes garnies

Fromages / Saucisses à rôtir

Inscription sur place dès 19h00 / Frs 25.- par joueur
COLLATION OFFERTE

SALLE NON FUMEUR

Se recommande : Ski-Club Gibloux



Foyer de jour *La Famille au Jardin*

La Famille au Jardin

Die Familie im Garten

Foyer de Jour pour personnes souffrant d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer.

Tagessstätte für Personen die unter schwerem Gedächtnisschwund leiden, vom Typ Alzheimer.

Römerswil 4 1717 St-Ursen
Tel 026 3212013 Fax 026 3213924
Site Internet: www.la-famille-au-jardin.ch
E-Mail: info@la-famille-au-jardin.ch

Le foyer de jour « La Famille au Jardin » accueille en journée, les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.

Les jours d'ouverture sont les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 17h00.

La Famille au Jardin offre pour la personne elle-même : un accueil personnalisé, une aide physique et morale dans tous les domaines nécessaires. Une vie sociale avec de la convivialité, des activités adaptées aux ressources de chacun.

Pour la famille : une journée de répit aussi souvent que désirée. L'assurance d'une prise en charge de la personne accueillie par un personnel qualifié, dans des conditions de sécurité et de bien-être.

Pour information
026 321 20 13

Le coût d'une journée en foyer est de fr. 50.- par jour.
Sur demande, le transport peut être organisé



Paroisse

Les paroissiennes et paroissiens de Vuisternens-en-Ogoz sont convoqués à l'assemblée ordinaire le jeudi 19 mars 2009 à 20h00 à la salle paroissiale dans le bâtiment de la cure. L'assemblée est ouverte à tous les catholiques, suisses et étrangers, âgés de 16 ans révolus, domiciliés dans la paroisse.

T R A C T A N D A

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2008
Rapport de la commission financière
3. Budget 2009 de fonctionnement
Rapport de la commission financière
4. Divers

Le conseil paroissial



Sté de Développement

A tous les habitants du village
Aux membres cotisants de notre société
Aux membres du comité des sociétés locales
Aux autorités civiles et religieuses

Assemblée générale

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu le

***Mercredi 04 mars 2009 à 20h00
À la salle de l'Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz***

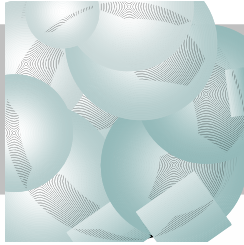
- Tractanda:**
1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2008
 2. Lecture des comptes 2008
 3. Rapport des vérificateurs
 4. Rapport du Président
 5. Nomination d'un vérificateur et d'un suppléant
 6. Divers

A la fin de l'assemblée, nous présenterons un diaporama de quelques activités du village.

Nous comptons sur votre présence et vous remercions de l'intérêt que vous portez à toutes nos activités ainsi qu'à notre journal l'Inform'Ogoz.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur soutien durant l'année écoulée.

Le comité de la SDV



FC Farvagny-Ogoz



FC FARVAGNY-OGOZ

Notre club, dont la vocation première est d'offrir un loisir à notre jeunesse a besoin de votre soutien.

En organisant cette soirée, le comité du FC Farvagny-Ogoz espère vous offrir un moment de joie et de détente en partageant avec vous un repas qui sera à la hauteur de votre attente.

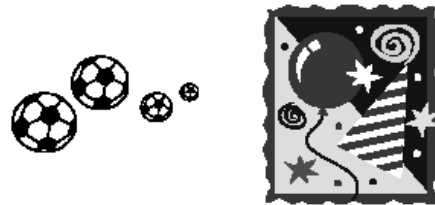
Venez nombreux.

Contactez vos amis.

Nous vous attendons !!!

SOUPER DE SOUTIEN LE VENDREDI 6 MARS 2009

**Animation : Gilbert Vaucher
et l'orchestre Jean-Marc
et Maurice**



Bar, ambiance, danse, tambolas...

Vins Blancs **LES VINS**

Pot de Fendant de Sion « Mauroy »	Fr. 19.—
Bte de Vully « Cuvée Désalpe »	Fr. 31.—
Bte d'Epesses Terravin L.-Ph. Porchet	Fr. 42.—

Vins Rouges

Pot de Pinot Noir « Blason d'or »	Fr. 24.—
Bte de Pinot Noir « Hôpital de Sion »	Fr. 41.—
Bte de Fitou « Bertrand Bergé »	Fr. 35.—
Bte de Riojà Alta Cianza DO	Fr. 34.—
Bte Château Orisse du Casse St-Emilion	Fr. 59.—

LE MENU

**Vendredi 6 mars 2009 à 19h00
à l'Hostellerie des Chevaliers
d'Ogoz**

Apéritif offert

Le dos de daurade poêlé aux endives braisées au safran, panaché de riz sauvage

Le filet mignon de porc crépinette, sauce morilles, nouilles aux herbes, légumes frais de saison

Les fromages fribourgeois

La mousse aux fruits de la passion et sorbet mangue

Votre menu et votre geste pour le FC
au prix de Fr. 100.—

COUPON REPONSE

à retourner au plus tard le **15 février 2009** au

FC Farvagny-Ogoz
Case Postale 44
1726 Farvagny



Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbres de personnes : _____



Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

(valable dès le 01.01.2009)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2009, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 16 décembre 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf/ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 38'500.--	Fr. 55'400.--
1 enfant à charge	Fr. 56'900.--	Fr. 66'400.--
2 enfants à charge	Fr. 67'900.--	Fr. 77'400.--
3 enfants à charge	Fr. 78'900.--	Fr. 88'400.--
4 enfants à charge	Fr. 89'900.--	Fr. 99'400.--
5 enfants à charge	Fr. 100'900.--	Fr. 110'400.--
6 enfants à charge	Fr. 111'900.--	Fr. 121'400.--

2. Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de la taxation de la dernière période fiscale (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou retraité :
- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)
- b) pour le contribuable indépendant :
- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
 - les autres primes et cotisations (code 4.12)
 - le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

Exception : N'ont pas droit à une réduction des primes à l'assurance-maladie les personnes ou les familles dont le revenu brut ou les actifs bruts (code 3.91 de la déclaration d'impôt) excèdent 150'000 francs de revenu ou 1 million de francs de fortune.

Personnes assujetties à l'impôt à la source

Pour les travailleurs étrangers imposés à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu annuel brut soumis à l'impôt (y compris les allocations familiales), augmenté du vingtième de la fortune imposable.

3. Quand et où faut-il présenter la demande ?

La demande peut être présentée en tout temps au bureau communal du domicile du requérant (pour la Ville de Fribourg : bureau des prestations complémentaires, rue de l'Hôpital 2), au moyen de la formule officielle qui est à disposition au même endroit.

Toutefois, le droit à la réduction de primes naît le premier jour du mois au cours duquel les conditions d'octroi sont remplies pour la première fois, mais au plus tôt le premier jour de l'année du dépôt de la demande au bureau communal.

4. Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- copie de l'avis de taxation de la dernière période fiscale (2007) ou certificat de salaire 2008 pour les personnes assujetties à l'impôt à la source;
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2009;
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 17 ans;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnités.

5. Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Il doivent être mentionnés dans la requête déposée par leurs parents.

6. Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande

a) Les rentiers AVS/AI qui touchent des prestations complémentaires.

En effet, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et l'AI perçoivent une réduction des primes exclusivement par le biais desdites prestations, en ce sens qu'un montant forfaitaire annuel correspondant au montant de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins est additionné aux autres dépenses reconnues pour le calcul des prestations complémentaires.

Ces personnes recevront donc une prestation complémentaire comprenant le montant de la réduction des primes à laquelle elles ont droit, mais devront en contrepartie s'acquitter de la totalité de leurs primes à l'assurance-maladie.

b) Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2008: leur droit pour 2009 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS et une nouvelle décision leur sera notifiée au début février 2009.

c) Les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2008 et qui n'ont pas encore reçu de décision: leur droit pour 2009 sera également examiné d'office.

7. Quelle sera la réduction des primes ?

Pour 2009, la réduction est calculée en pour-cent de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins, fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Ont droit à une réduction de 23% les assurés qui ont un revenu déterminant de moins de 15% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 40% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 15 et 29.99% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 63% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 30 et 59.99% inférieur à la limite légale applicable;

Ont droit à une réduction de 73% les assurés qui ont un revenu déterminant de 60% ou plus inférieur à la limite légale applicable;

Pour les enfants et les jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans, dont les parents font partie du cercle des ayants droit défini à l'article 2 de l'ordonnance du Conseil d'Etat précitée, le taux de la réduction s'élève au minimum à 50% de la prime moyenne régionale ;

Ont droit à une réduction de 100% les assurés qui bénéficient de l'aide sociale matérielle.

La réduction ne peut toutefois pas dépasser 100% de la prime nette due par l'assuré pour l'assurance obligatoire des soins.

Exemple :	Limite de revenu	Fr. 77'400.-- (couple marié + 2 enfants)
	Revenu déterminant	Fr. 58'000.-- (différence: - 19'400.--)

Le revenu déterminant est de 25,06% (19'400 divisé par 77'400 et multiplié par 100) inférieur à la limite applicable. Par conséquent, les parents ont droit à une réduction de primes de 40% et les enfants à une réduction de 50%.

La prime moyenne 2009 est fixée comme il suit :

Pour la région 1 (district de la Sarine): Fr. 318.-- par mois pour un adulte, Fr. 264.-- par mois pour un jeune adulte âgé de 19 à 25 ans et Fr. 77.-- par mois pour un enfant jusqu'à et y compris 18 ans.

Pour la région 2 (districts de la Broye, de la Glâne, de la Gruyère, du Lac, de la Singine et de la Veveyse): Fr. 289.-- par mois pour un adulte, Fr. 237.-- par mois pour un jeune adulte âgé de 19 à 25 ans et Fr. 69.-- par mois pour un enfant jusqu'à et y compris 18 ans.

8. Obligation de renseigner

La Caisse cantonale de compensation AVS doit être informée par le requérant ou son représentant légal de toute modification importante de sa situation personnelle ou financière.

Doivent en outre être annoncés sans délai :

- un changement de domicile;
- un changement de caisse-maladie avec le nouveau certificat d'assurance;
- la fin des études ou de la formation d'un enfant;
- la naissance d'un enfant;
- tout changement d'état civil en produisant une pièce officielle ;
- le partenariat enregistré.

Les montants perçus sans droit doivent être restitués par le bénéficiaire ou ses héritiers.

9. Décisions

Le droit à une réduction de primes est communiqué au requérant ou à son représentant légal au moyen d'une décision mentionnant les moyens de droit.

Le montant de la réduction est versé directement à la caisse-maladie concernée, à charge pour elle d'en créditer l'ayant droit.

10. Changement de canton

Lorsque des assurés transfèrent leur domicile d'un canton dans un autre, le droit aux réductions des primes existe pour toute la durée de l'année civile selon le droit dans lequel les assurés avaient leur domicile au 1^{er} janvier.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'administration communale ou à la Caisse cantonale de compensation AVS, case postale, 1762 Givisiez (tél. 026 / 305 52 52).

Ce mémento ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seules les dispositions légales font foi dans le règlement de cas individuels.

La forêt face à l'économie de marché et au développement durable

Peut-on parler économie de marché et développement durable ? Ces termes ne sont-ils pas antonymes ? Au vu de la crise financière mondiale, on aurait tendance à dire que ce n'est pas compatible. La course effrénée aux rendements a montré ses limites et surtout sa non durabilité, c'est le moins que l'on puisse dire ...

Une usine à cent ans et plus

Au risque de disparaître, l'outil de production doit s'adapter aux besoins du marché, principe économique élémentaire que tout industriel met en pratique quotidiennement. Mais comment agit-on avec une usine de fabrication de matière ligneuse développant une inertie de 80 à 150 ans, temps que mettra un arbre pour être mûr à la récolte ? L'épicéa sera prêt à 80 ans alors que le chêne demandera plus de patience, le double pour être précis. Qui peut prédire le marché des bois dans cent ans ? Les chênes de Tronçais plantés par Colbert vers 1670 pour la marine en bois sont arrivés à maturité 300 ans plus tard alors que cette dernière avait disparu... C'est là que réside le plus grand problème ou défi des propriétaires de forêts et des forestiers, nous quittons la dimension temporelle humaine. La sagesse voudrait alors qu'on voue un plus grand respect à ce milieu qui met du temps à se développer.

Imiter la nature, notre plus grande chance de succès

L'industrie du bois actuelle est orientée massivement sur les résineux (épicéas et sapins) alors que les surfaces reconstituées naturellement suite à l'ouragan Lothar sont composées essentiellement de feuillus. De plus, l'ouragan de 1999 et les dégâts du bostryche ont pratiquement réduit à néant notre capital résineux en plaine. L'industrie s'inquiète à juste titre de cette évolution.



Rajeunissement naturel, Bois de Châtillon

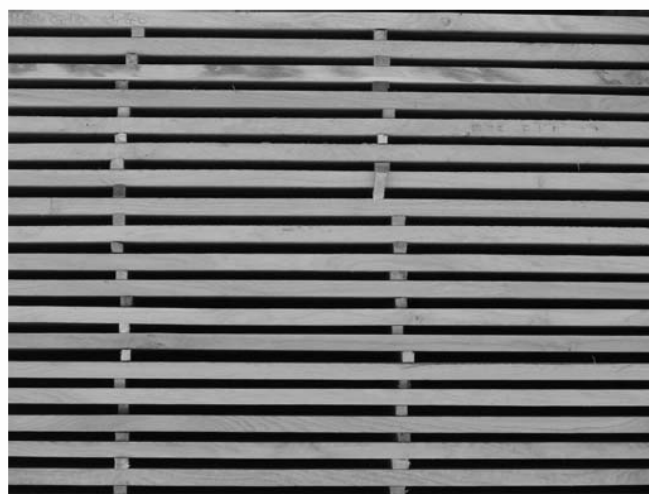
Le propriétaire forestier bénéficie d'une opportunité unique de travailler durablement et de ne pas céder à nouveau aux sirènes économiques résineuses. En effet, les plans de gestion forestiers du début du siècle passé préconisaient déjà la réintroduction des feuillus et d'éviter la plantation d'épicéas purs sur de larges surfaces. Acidification des sols, sensibilité aux coups de vents et aux parasites (notamment les bostryches) ont démontré que cette industrialisation de la forêt était à long terme une voie sans issue.

Le réchauffement climatique accentuera encore certainement cette tendance puisque les résineux supportent difficilement la sécheresse et les coups de vents violents qui se feront plus fréquents. Par contre, ils ont tout à fait leur place en montagne, leur aire de répartition naturelle ou seulement en mélange en plaine.

Economie forestière raisonnable et raisonnée

Il est temps de revenir à une évidence ou réalité environnementale et d'adapter nos outils de transformation (scieries, usines de 2^{ème} transformation, etc.) à ce que la nature nous met à disposition. Ce n'est plus l'homme qui impose mais la nature qui dispose ...

Le marché du feuillu, principalement du hêtre, est actuellement au plus bas en Europe. La Suisse ne possède pas une véritable industrie capable de mettre en valeur notre matière première feuillue, ce qui nous oblige à exporter nos bois engendrant d'importants frais de transport, ceci en plus de nos difficultés commerciales actuelles. Par l'implantation d'une industrie apte à scier des feuillus, nous développons une économie de proximité, régionale et réelle ! La plus-value reste en Suisse, dans notre canton ou district. Dans ce sens, nous espérons que le projet «Avantibois¹» obtiendra le soutien politique nécessaire à sa réalisation.



Planches de chêne

Les principes capitalistes prônant la croissance et la mondialisation nous conduiront tôt ou tard dans une impasse. La forêt représente une part importante de notre environnement. Exploitions-la de manière durable en produisant et transformant un bois de proximité. Cela tient du bon sens économique à long terme pour autant que cela existe ... La valorisation de notre matière première in situ permettra d'entretenir nos massifs forestiers au service de notre société, c'est cela une approche durable.

Hauterive FR, hiver 2009

Service des forêts et de la faune, F. Schneider,
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹Projet d'implantation d'une industrie du bois pour la transformation et la valorisation du hêtre en Suisse romande

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Bois vert et sec

Corporation forestière Gibloux-Nord

Bulletin de commande: M. René Bovigny
à adresser à: Forestier de triage
1696 Vuisternens-en-Ogoz
Renseignements:
tél. 079/413.55.40
fax 026/411.39.79

Nom et prénom: _____ (laisser blanc)

Rue: _____ Lot n° _____

Localité: _____

Téléphone: _____

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Assortiments	Prix et quantité par stère						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		70.-	---	---	F	
	1 m		90.-		115.-	D	
	50 cm		110.-		135.-	D	
	33 cm		115.-		145.-	D	
Bois de feu feuillus long	4 - 6 m		43.-	---	---	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		40.-	---	---	F	
	1 m		60.-		85.-	D	
	50 cm		80.-		100.-	D	
	33 cm		95.-		115.-	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		25.-	---	---	F	
Copeaux de bois	m3		25.-	---	---	F	
Copeaux de chauffage	min. 30 m3		33.-	---	---	D	
Bois de feu sec en carton (15 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz					12.-/carton		
TOTAL							

Le délai pour commander le **bois vert** est fixé au : **30 mars 2009**

Bois sec¹ : en stock limité
F : pris en forêt
D: livré à domicile - **minimum 2 stères**

Gambach Challenge Entreprise

Équipage 4

K

Projet de prêt de vélos en faveur de la population fribourgeoise

Enquête de marché à but non lucratif(*)

Les **cases rouges cochées** nous intéressent aussi ! (faites-nous le donc savoir)

41 Sans opinion sur le projet
 42 Projet sans réelle utilité
 43 Projet utopique irréalisable

44 Métier / formation
 45 Domicile (localité)
 46 Âge

Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous **pour vous rendre** ou **pour vous déplacer** en ville de Fribourg ?

47 Train
 48 Bus régional
 49 Bus ville
 50 Voiture
 51 Moto
 52 Motocycle
 53 Vélo
 54 À pied

Utiliserez-vous un vélo mis à disposition en prêt (à partir d'une station de retrait) pour vous déplacer en ville ?

Pour joindre votre travail
 55 Oui
 56 Non
 57 Parfois
 Courses ou loisirs
 58 Oui
 59 Non
 60 Parfois

Quel(s) emplacement(s) vous paraissent **personnellement prioritaire(s)** pour disposer d'un " prêt de vélos " ?

I
 II
 III
 IV

Usage des " parkings d'échange "

Dans et aux environs de la ville sont implantés des parkings dits " d'échange ". Ceux-ci permettent notamment aux automobilistes pendulaires d'y abandonner leurs véhicules pour se rendre en ville par le bus ou demain, peut-être, en vélo.

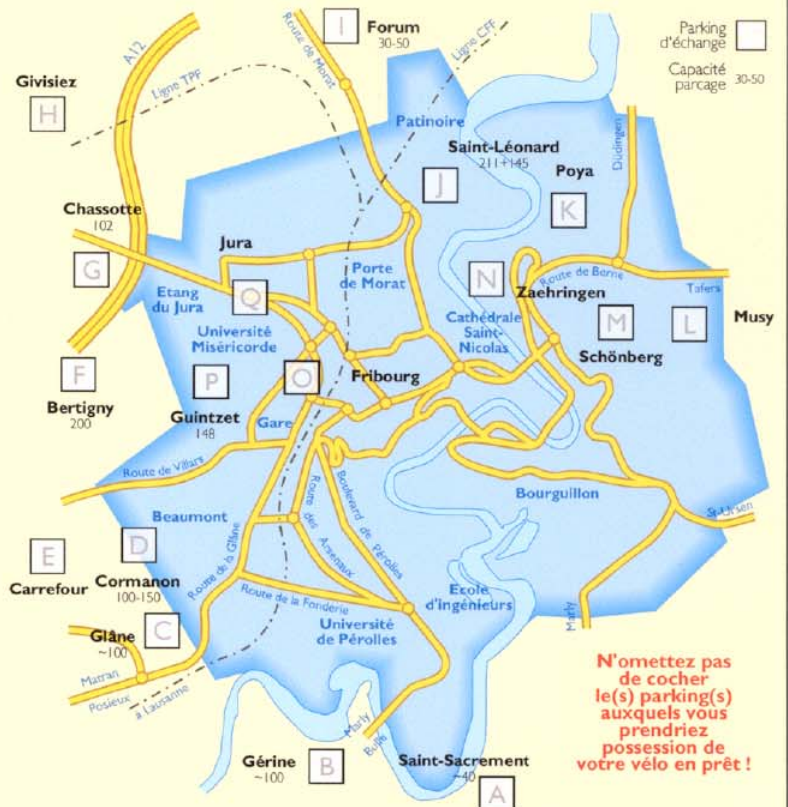
Abandonneriez vous votre véhicule au " parking d'échange " pour poursuivre votre route et circuler en ville à vélo ?

61 Oui
 62 Non
 63 Occasionnellement
 En quelle(s) occasion(s) par exemple
 64 Matin
 65 Midi
 66 Soir

Depuis quel(s) parking(s) d'échange seriez-vous demandeur d'un vélo ?

Observations et suggestions

H
 G
 F
 E



(*) : Lire au verso pour les répondants les plus persévérants

Réponse possible :
 Etude de prêt de vélos, Equipage 4-K
 CP 1129, 1701 Fribourg
 ou via email :
 (avec mention questionnaire K)
etude.freebike.fribourgcity@bluewin.ch
 en mentionnant vos réponses au regard
 de la référence numérotée
 de chacune des cases.

Les élèves de l'Ecole de Commerce de Gambach traitant le présent thème vous remercient par avance de votre concours.

G A L E R I E
LE ROYAUME

à Vuisternens-en-Ogoz

EXPOSITION

Marius **MORET**

Artiste fribourgeois – Ferronnier d'art
du 13 mars au 12 avril 2009

Chant de l'enclume



De Jeudi à Dimanche 14.00 – 18.00 ou sur R.D.V. 077 – 410 03 21
Côté grand parking Hostellerie des Chevaliers